

Le mariage civil au Québec : étude socio-démographique de ses principales caractéristiques (1969-1974)

Laurent Roy

Volume 6, numéro 1, avril 1977

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600733ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600733ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, L. (1977). Le mariage civil au Québec : étude socio-démographique de ses principales caractéristiques (1969-1974). *Cahiers québécois de démographie*, 6(1), 3–24. <https://doi.org/10.7202/600733ar>

LE MARIAGE CIVIL AU QUEBEC: ETUDE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE
DE SES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES (1969-1974)*

par

Laurent Roy**

INTRODUCTION

C'est en 1968 que le gouvernement déposait un projet de loi permettant aux protonotaires et à leurs adjoints de célébrer des mariages dans le district judiciaire de leur compétence. Cette loi fut sanctionnée le 14 novembre 1968 et mise en vigueur le premier avril 1969. Le mariage civil, lit-on dans une brochure du gouvernement¹, était devenu nécessaire. La notion de mariage était intimement liée à celle de religion; un certain malaise se dessinait chez les personnes qui, préférant ne pas avoir de cérémonie religieuse, désiraient cependant se marier légalement. Jusqu'alors la loi obligeait en effet, les futurs époux à se prêter à une cérémonie qui ne représentait pas forcément leur façon de penser. Il convenait donc, ajoute-on, de reconnaître le droit pour tous de pouvoir se marier civilement.

*- Cet article est un résumé d'une étude devant être publiée dans la série Données et Analyses, No 7, Registre de la population.
-Le présent article n'engage que la responsabilité de l'auteur.

(1) Le mariage civil, Ministère de la Justice, Service de l'information, Gouvernement du Québec, 16 pages.

Quelques années après la mise en vigueur de la loi, il est maintenant possible d'évaluer la proportion de la population pour laquelle le mariage civil constitue un besoin véritable. Il devient de même possible de connaître en regard du reste de la population les caractéristiques socio-démographiques des personnes choisissant le mariage civil plutôt que le mariage religieux.

Pour ce faire, nous procédons d'abord à une analyse générale du mariage civil, puis nous analysons à tour de rôle les principales variables pour lesquelles des données statistiques sont disponibles. Nous terminons finalement par certaines réflexions sur ce type de mariage.

Bien que l'on possède passablement de données sur les aspects socio-démographiques du mariage, on retrouve fort peu d'études¹ sur le sujet. C'est en quelque sorte pour combler cette lacune que cette analyse fut entreprise; elle se limite toutefois aux mariages civils.

1.0 EVOLUTION ET CARACTERISTIQUES GENERALES DU MARIAGE CIVIL.

1.1 Importance relative et évolution.

En un peu moins de six ans, le nombre de mariages civils s'est multiplié par quatre au Québec. Alors qu'en 1973 et 1974, le nombre de mariages total diminue, celui des mariages civils continue quand même de croître. Le mariage à l'église (tableau 1) perd de la faveur au détriment du mariage avec cérémonie civile.

(1) On trouve une brève étude sur les "mariages civils en 1969 et en 1970" dans le Rapport annuel 1969 et 1970, Registre de la population, Appendice 2, p. 25 à 32.

TABLEAU I

NOMBRE ET IMPORTANCE DES MARIAGES CIVILS PARMIS L'ENSEMBLE
DES MARIAGES, QUEBEC, 1969 A 1974

ANNEE	TOTAL DES MARIAGES	MARIAGES CIVILS	
		NOMBRE	%
1969	47,545	1037	2.2
1970	49,606	2037	4.1
1971	49,695	2274	4.6
1972	53,830	2832	5.3
1973	51,943	3476	6.7
1974	51,890	4228	8.5

Sources: Pour 1969 et 1970, données non publiées, Statistique Canada.

Pour 1971 à 1974, Données démographiques, Statistiques des Affaires sociales.

Même si le mariage civil connaît une évolution relativement rapide au Québec, la proportion de ceux-ci dans l'ensemble des mariages y est encore assez faible par rapport au reste du Canada. Le pourcentage de mariages civils dans les autres provinces canadiennes se situe en 1973¹ à 13.6%, alors que celui du Québec est à 6.7% pour la même année. Remarquons cependant que toute comparaison est rendue difficile en raison de la divergence des dates dans la mise en vigueur de la loi au Québec et dans le reste du Canada.

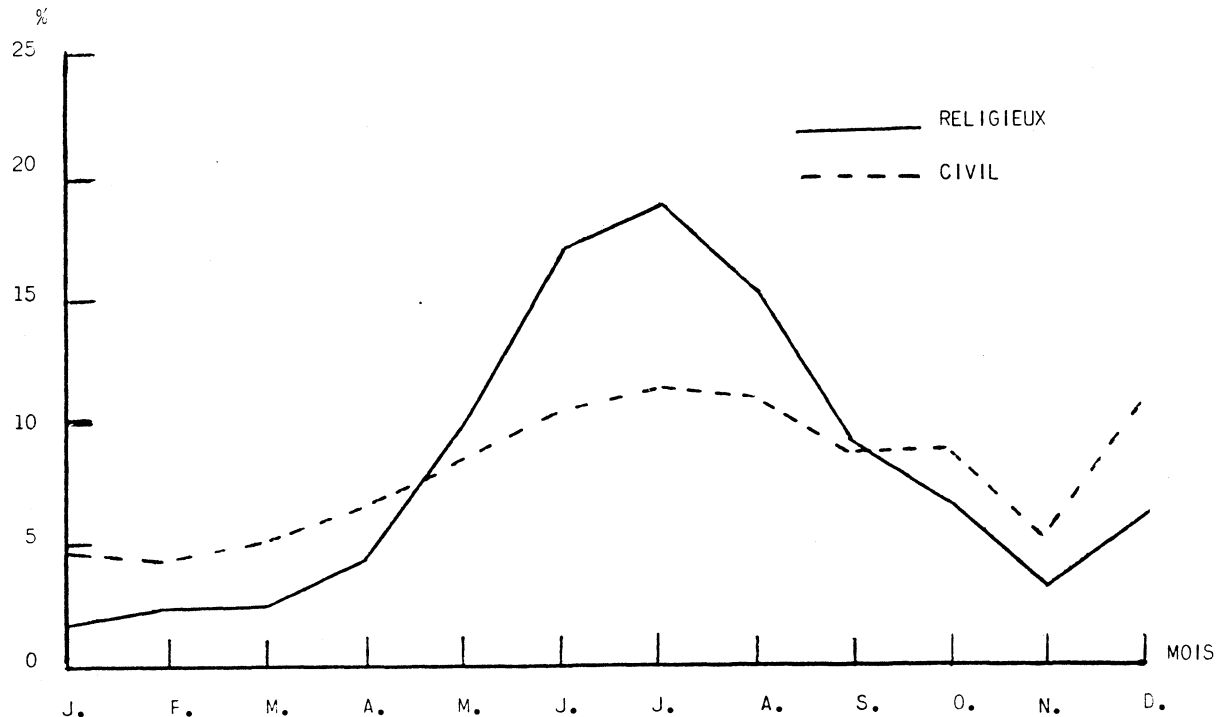
1.2 Distribution des mariages civils selon le mois de la célébration

La distribution des mariages civils par mois ne suscite guère

(1) Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle on possède des données pour le reste du Canada.

d'intérêt en soi. Cependant si on compare cette dernière à celle des mariages religieux, l'allure que prennent les deux courbes suggère certaines réflexions (graphique I).

REPARTITION (%) DES MARIAGES RELIGIEUX ET CIVILS
PAR MOIS, QUEBEC, 1974.



GRAPHIQUE I

Les mariages civils ne sont pas aussi concentrés sur les mois de l'été que ne le sont ceux avec cérémonie religieuse. Pour le premier type de cérémonie, 33.4% des mariages en 1974 ont été célébrés au cours des trois mois de juin, juillet et août, tandis que pour le second type, la proportion est de 52.2% pour les mêmes mois.

Diverses explications peuvent être données à la forte popularité des mariages religieux au cours de la période estivale; par exemple, c'est la période des vacances et de la température clémente. De plus,

les mariages étant peu encouragés par l'Eglise en période de début et de fin d'année¹, ce facteur ainsi que celui précédemment mentionné ont fini par créer chez la population un certain consensus pour les mois de milieu de l'année.

Quant aux candidats au mariage civil, ils présentent des caractéristiques socio-démographiques suffisamment différentes du reste de la population pour qu'on puisse leur imputer une attitude particulière vis-à-vis du mariage. A cause de leurs valeurs, leurs mentalités et leurs expériences de vie, pour ne citer que ces facteurs, leur vision du mariage comme cérémonie et événement (au sens sociologique) s'écarte sans doute de celle du reste de la population. Aussi peut-on prétendre que le mariage est souvent considéré par plusieurs comme une simple démarche légale où les facteurs autres que personnels jouent peu sur la détermination de la date de celui-ci. Mais seule une étude plus approfondie pourrait nous révéler les motifs qui conduisent une personne à privilégier telle date plutôt que telle autre pour son mariage.

1.3 Importance des mariages civils par région socio-sanitaire

La distribution des mariages par région socio-sanitaire fait ressortir des différences appréciables dans l'importance relative des mariages civils d'une région à l'autre (tableau II).

D'une façon générale, le mariage civil exerce plus d'attrait dans les régions les plus urbanisées, tandis que dans les régions à caractère plutôt rural, on opte plus difficilement pour le mariage civil.

(1) Ces périodes correspondent à l'Avent et au Carême.

TABLEAU II
 IMPORTANCE RELATIVE DES MARIAGES CIVILS PAR REGION
 SOCIO-SANITAIRE, QUEBEC, 1974.

REGIONS	TOTAL DES MARIAGES	MARIAGES CIVILS	
		NOMERE	%
BAS ST-LAURENT/GASPESIE	1,891	40	2.1
SAGUENAY/LAC ST-JEAN	2,997	124	4.1
QUEBEC	8,911	595	6.7
TROIS-RIVIERES	4,231	183	4.3
CANTONS DE L'EST	2,229	153	6.9
MONTREAL METROPOLITAIN	17,162	2072	12.1
LAURENTIDES/LANAUDIÈRE	3,498	432	12.3
SUD DE MONTREAL	6,931	500	7.2
OUTAOUAIS	2,029	195	9.6
NORD-OUEST	1,195	87	7.3
COTE-NORD	731	47	6.4
NOUVEAU-QUEBEC	63	—	—
BAIE-JAMES	22	—	—
TOTAL	51,890	4428	8.5

SOURCE: Statistiques des Affaires sociales, Données démographiques, vol. 3, No 6, avril 1976.

Bien qu'on s'attendait à de pareilles observations, elles n'en demeurent pas moins intéressantes. Le mariage civil, peut-être plus que tout autre phénomène, fait référence aux valeurs personnelles des individus. On peut se demander devant ces chiffres jusqu'à quel point les mentalités et les valeurs ont évolué et évoluent différemment en milieu urbain et rural. En tout cas, il semble exister encore dans les localités rurales un sentiment d'appartenance au groupe ou au milieu qui favorise l'uniformisation des comportements. Ce choix du mariage civil serait encore considéré comme une déviance aux normes et traditions du milieu.

Bien sûr, il y a d'autres facteurs, indépendamment des valeurs et des mentalités, qui sont susceptibles d'expliquer les différences

quant au choix du mariage civil entre le milieu urbain et rural. Il s'agit de la composition même de la population selon l'âge, l'état matrimonial, l'ethnie, l'appartenance religieuse, etc.

2.0 TYPE DE MARIAGE SELON L'ETAT MATRIMONIAL DES EPOUX ET DES EPOUSES.

Le tableau III présente la distribution des mariages civils selon l'état matrimonial des époux et des épouses au moment du mariage.

Comme on s'y attendait, ce sont les célibataires qu'on trouve en plus grand nombre comme adeptes du mariage civil. Viennent en second lieu les divorcés(es) suivis(es) de loin par les veufs (ves). Qu'on retrouve plus de célibataires parmi ceux qui se marient civilement n'a rien de surprenant puisque ceux-ci forment, en 1974, 90 pour-cent du total des personnes qui se sont mariées. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que les femmes célibataires optent en plus grand

TABLEAU III
DISTRIBUTION DES MARIAGES CIVILS SELON L'ETAT MATRIMONIAL
DES EPOUX ET DES EPOUSES, QUEBEC, 1971 A 1974.

ETAT MATRIMONIAL	EPOUX							
	1971		1972		1973		1974	
	NO	%	NO	%	NO	%	NO	%
Célibataire	1309	57.6	1687	59.6	1989	57.2	2510	56.7
Veuf	78	3.4	88	3.1	113	3.3	136	3.1
Divorcé	887	39.0	1057	37.3	1372	39.5	1782	40.2
Total	2274	100.0	2832	100.0	3474	100.0	4428	100.0

TABLEAU III (SUITE)

DISTRIBUTION DES MARIAGES CIVILS SELON L'ETAT MATRIMONIAL
DES EPOUX ET DES EPOUSES, QUEBEC, 1971 A 1974.

ETAT MATRIMONIAL	EPOUSE							
	1971		1972		1973		1974	
	NO	%	NO	%	NO	%	NO	%
Célibataire	1593	70.1	1987	70.2	2363	68.0	2966	67.0
Veuve	82	3.6	102	3.6	113	3.3	126	2.8
Divorcée	599	26.3	743	26.2	998	28.7	1336	30.2
Total	2274	100.0	2832	100.0	3474	100.0	4428	100.0

Sources: Pour les années 1971 à 1973, il s'agit de données non publiées de Statistique Canada; pour l'année 1974, il s'agit de compilations du Registre de la population.

nombre que les hommes pour le mariage civil. Par ailleurs on retrouve moins de femmes divorcées que d'hommes de même état matrimonial dans les mariages civils. Ces deux observations peuvent s'expliquer par le nombre plus élevé de femmes célibataires qui se marient comparativement aux hommes, et le contraire s'observe pour les personnes divorcées.

Pour véritablement connaître la popularité du mariage civil auprès de chacun des sexes, il nous faut plutôt calculer la proportion de ceux qui dans chaque état matrimonial optent pour le mariage civil. Le tableau IV présente ces proportions pour les époux et les épouses, et pour les années 1971 à 1974.

On peut constater que ce sont plutôt les divorcés (ées) et de loin qui se marient en plus forte proportion civilement. Les célibataires, bien qu'ils adhèrent en plus grand nombre au mariage civil,

sont ceux qui proportionnellement manifestent le moins de préférence pour ce type de mariage. D'autre part, parmi les célibataires, ce sont toujours les femmes qui fournissent la plus forte proportion de mariages civils.

TABLEAU IV
PROPORTION DE MARIAGES CIVILS (%) PARMI L'ENSEMBLE
DES MARIAGES, PAR ETAT MATRIMONIAL, QUEBEC, 1971 A 1974

ETAT MATRIMONIAL	EPOUX			
	1971	1972	1973	1974
Célibataire	2.8%	3.4	4.2	5.3
Veuf	4.4	5.1	6.8	8.1
Divorcé	49.1	52.6	57.7	58.0
EPOUSE				
Célibataire	3.4	3.9	4.9	6.2
Veuve	4.8	5.9	7.1	8.1
Divorcée	46.8	51.1	54.9	58.2

Sources: 1971 à 1973: données non publiées de Statistique Canada;
 1974; compilations spéciales, Registre de la population.

Que le mariage civil soit plus fréquent chez les femmes célibataires que chez les hommes célibataires s'explique aisément. En effet, en observant les chiffres sur la répartition des mariages selon l'état matrimonial des époux par rapport à celui des épouses, on constate qu'il y a parmi les célibataires une plus forte proportion de femmes qui épousent un divorcé que d'hommes qui épousent une

divorcée. ~~Comme~~ le mariage civil est largement favorisé dans ce genre d'union, cela gonfle par conséquent la proportion des femmes célibataires qui se marient civilement.

Quant à la forte popularité du mariage civil chez les divorcés¹ (ées), elle s'explique fort bien. C'est que la grande majorité des québécois sont de religion catholique-romaine (86.7 pour-cent en 1971), et que cette religion notamment ne permet pas à ses membres divorcés de se remarier à l'Eglise. Ces derniers n'ont donc guère de choix s'ils veulent se remarier; ou bien ils se présentent à une autre Eglise que la leur, ou bien ils se marient civilement. La variable de l'appartenance religieuse des conjoints nous apporte plus d'éclaircissement.

3.0 TYPE DE MARIAGE ET APPARTENANCE RELIGIEUSE DES CONJOINTS

Nous utilisons pour l'étude de cette variable les données de l'année 1973, puisque la question n'a pas fait l'objet de traitement en 1974. De plus, nous nous bornons au seul sexe masculin, croyant que cela peut donner quand même une bonne idée de l'influence de l'appartenance religieuse sur le choix du type de mariage.

L'appartenance religieuse joue un rôle important dans le choix du type de mariage. Les catholiques romains (6.8 pour-cent d'entre eux) choisissent en plus forte proportion le mariage civil que **l'ensemble** des autres religions (5.1 pour-cent).

(1) En 1973, le pourcentage de mariages civils chez les divorcés(ées) du Québec est de 57.7 pour-cent, tandis qu'il est de 29.2 pour-cent chez ceux du reste du Canada.

Cependant parmi les non catholiques, le pourcentage de mariages civils varie d'une religion à l'autre (tableau V). Compte tenu des religions les plus connues, ce sont les juifs qui choisissent le plus fréquemment le mariage civil (5.3 pour-cent en 1973).

TABLEAU V
REPARTITION DES MARIAGES SELON LE TYPE DE CEREMONIE ET
L'APPARTENANCE RELIGIEUSE DE L'EPOUX, QUEBEC, 1973

TYPE DE MARIAGE		APPARTENANCE RELIGIEUSE									
		catholique romain e	AUTRES RELIGIONS							aucune	inconnue
			anglicane	église-unie	presbytérienne	baptiste	juive	luthérienne	autre		
CIVIL	NO	3094	20	7	2	4	49	1	198	74	25
	%	6.8	1.8	0.9	0.7	2.4	5.3	0.7	9.4	40.0	4.0
RELIGIEUX	NO	42698	1106	779	268	160	883	132	1918	111	604
	%	93.2	98.2	99.1	99.3	97.6	94.7	99.3	90.6	60.0	96.0

Source: Compilations spéciales, Registre de la population.

Dans les autres religions, ce choix est peu fréquent. Par ailleurs, comme on s'y attendait, ce sont ceux qui déclarent n'appartenir à aucune religion qui favorisent le plus fortement le mariage civil (40.0

pour-cent). Parmi les autres religions moins connues¹, on observe aussi un fort pourcentage de mariages civils (9.4 pour-cent). En résumé, parmi les religions les plus représentées au Québec, ce sont les catholiques romains qui choisissent en plus forte proportion le mariage civil, suivis des juifs.

Nous avons pu conclure d'après l'analyse des tableaux précédents que c'était surtout les divorcés de religion catholique qui contribuaient à hausser au Québec le pourcentage de mariages civils. Le tableau VI fournit la répartition des mariages selon le type de cérémonie et la religion de l'époux.

C'est effectivement en majorité que les divorcés catholiques romains se marient civilement tandis que c'est en minorité que les divorcés appartenant à d'autres religions choisissent ce type de cérémonie. Il reste néanmoins que 25 pour-cent des divorcés catholiques romains préfèrent un mariage religieux dans une autre Eglise que la leur à une cérémonie civile.

Il semble que le refus de l'Eglise catholique romaine de considérer le divorce de ses membres empêche un certain nombre d'entre eux de se marier à nouveau.

(1) Tout Ministre du culte doit obtenir un permis du ministère de la Justice pour être autorisé à célébrer des mariages de type religieux. Il est permis de penser qu'un certain nombre de dénominations religieuses n'ont pas pour une raison ou une autre cette autorisation, ce qui oblige ses adhérents à se présenter à une autre Eglise ou à se marier civilement. Cette situation pourrait bien expliquer en partie le pourcentage plus élevé de mariages civils parmi ces religions.

TABLEAU VI

REPARTITION (EN %) DES MARIAGES SELON L'ETAT MATRIMONIAL
DE L'ÉPOUX, LE TYPE DE MARIAGE ET LA RELIGION DE L'ÉPOUX, QUÉBEC
1973

ÉTAT MATRIMONIAL	TYPE DE MARIAGE	RELIGION DE L'ÉPOUX (1)	
		CATHOLIQUE	AUTRE QUE CATHOLIQUE (2)
CELIBATAIRE	CIVIL	4.1%	4.4%
	RELIGIEUX	95.9%	95.6%
	TOTAL	100.0%	100.0%
VEUF	CIVIL	7.8%	3.7%
	RELIGIEUX	92.2%	96.3%
	TOTAL	100.0%	100.0%
DIVORCE	CIVIL	74.2%	10.8%
	RELIGIEUX	25.8%	89.2%
	TOTAL	100.0%	100.0%

(1) Exclu les inconnus

(2) Exclue la catégorie "aucune religion".

Source: Compilations spéciales, Registre de la population.

Car il apparaît d'après les chiffres que parmi les divorcés qui se remarient, ceux qui appartiennent à des religions autres que catholique romaine sont surreprésentés. Ainsi, le nombre d'époux (en 1974) appartenant à une religion autre que catholique romaine représente 10.0 pour-cent des célibataires (toute religion), 14.0 pour-cent des veufs, mais plus de 25 pour-cent des divorcés de toute religion.

4.0 TYPE DE MARIAGE ET ÂGE AU MARIAGE

Nous ne tentons pas ici d'établir s'il existe une relation causale entre l'âge au mariage et le choix du type de cérémonie, mais nous visons quand même à dégager les variations existantes entre l'âge au mariage et la forme de cérémonie choisie par les conjoints.

4.1 Distribution des mariages selon l'âge et le type de cérémonie.

Le tableau VII présente la distribution des mariages civils et de l'ensemble des mariages selon les groupes d'âges.

TABLEAU VII

DISTRIBUTION DES MARIAGES SELON L'AGE, LE TYPE DE CEREMONIE
ET LE SEXE, QUEBEC, 1974

GROUPE D'AGES	MARIAGES CIVILS		TOTAL DES MARIAGES	
	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ
19 et -	124	473	2183	11,053
20-24	962	1315	27558	27,725
25-29	1096	1011	13289	7,101
30-34	799	595	3605	2,154
35-39	440	357	1505	1,022
40-44	345	245	950	689
45-49	237	202	690	556
50-54	173	114	536	448
55-59	118	69	432	393
60 +	134	47	1142	749
TOTAL	4428	4428	51890	51890

C'est dans le groupe d'âges 25-29 ans que se trouve le plus grand nombre d'époux parmi ceux qui se marient civilement (24.7 pour-cent), tandis que dans l'ensemble des mariages (civils et religieux), c'est dans le groupe d'âges 20-24 ans que se rencontre le plus grand nombre de personnes qui se sont mariées en 1974 (53.1 pour-cent).

Pour les épouses, c'est dans le groupe d'âges 20-24 ans que se concentre le plus fort pourcentage de personnes qui se marient civilement (29.7 pour-cent), et c'est également dans le même groupe d'âges que se célèbrent le plus de mariages (civils et religieux), mais le pourcentage est alors de 53.4 pour-cent. Les mariages civils sont donc plus étalés dans les groupes d'âges que ne le sont l'ensemble des mariages.

Pour apprécier les différences d'âge entre ceux qui se marient civilement et à l'Eglise, nous avons calculé l'âge moyen au premier mariage et au remariage (tableau VIII).

TABLEAU VIII

AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE ET AU REMARIAGE, SELON LE TYPE
DE CEREMONIE ET LE SEXE, QUEBEC, 1974

ETAT MATRIMONIAL ANTERIEUR AU MARIAGE	TYPE DE MARIAGE			
	CIVIL		RELIGIEUX	
	sexe masculin	sexe féminin	sexe masculin	sexe féminin
PREMIER MARIAGE (célibataire)	27.93	25.93	24.91	22.80
REMARIAGE				
-veuf (ve)	53.98	48.01	59.20	55.16
-divorcé (ée)	39.12	36.29	39.58	36.33

Les différences sont nettement significatives pour les célibataires et les veufs (ves). Chez les divorcé (ées) au contraire, il n'y a pas de différence nette dans l'âge au mariage selon qu'on opte pour l'une ou l'autre forme de cérémonie. Cela confirme la situation particulière des divorcés québécois, telle que décrite

précédemment. En réalité, ce ne serait pas leurs valeurs ou des facteurs socio-démographiques qui les inciteraient à opter pour tel ou tel type de mariage, car ils sont de toute façon contraints d'adopter une solution qui sort du cadre conventionnel.

4.2 Importance relative des mariages civils selon les groupes d'âges

En vue de permettre d'apprécier les variations de la popularité du mariage civil avec l'âge, nous avons calculé pour chaque état matrimonial et chaque sexe le pourcentage de mariages civils dans chacun des groupes d'âges (tableau IX).

Il se dégage des calculs que c'est chez les célibataires que se rencontre la relation la plus significative entre l'âge au mariage et l'adhésion au mariage civil. D'abord à partir de 20-24 ans jusqu'à 55-59 ans inclusivement, la préférence pour les hommes à se marier civilement augmente constamment avec l'âge; pour les femmes, le pourcentage de mariages civils s'accroît entre 15-19 ans et 45-49 ans inclusivement. Chez les veufs et veuves, le choix du mariage civil diminue rapidement et constamment à partir de 50-54 ans. C'est d'ailleurs à partir de cet âge que se contractent de moins en moins de mariages où l'un des conjoints est divorcé. Ce qui nous amène à deux hypothèses d'explication: ou bien les veufs ou veuves ont une vision d'autant plus libérale du mariage qu'ils sont jeunes, ou bien le choix du type de cérémonie pour ces derniers est fortement tributaire de l'état matrimonial de leur conjoint. Il est probable que le deuxième facteur joue un rôle plus déterminant.

TABLEAU IX

IMPORTANCE RELATIVE (%) DES MARIAGES CIVILS DANS LES
GROUPES D'AGES, PAR ETAT MATRIMONIAL, QUEBEC, 1974

AGE	CELIBATAIRE		VEUF (VE)		DIVORCE (EE)	
	EPOUX	EPOUSE	EPOUX	EPOUSE	EPOUX	EPOUSE
15-19	5.6	4.2				
20-24	3.3	4.4	16.6	6.6	50.0	51.2
25-29	6.3	10.3	8.1	8.1	57.6	59.4
30-34	11.5	17.8	12.0	14.1	61.2	58.5
35-39	15.0	22.4	11.4	19.5	56.3	60.3
40-44	17.4	24.0	13.7	12.5	59.0	57.0
45-49	17.9	27.6	12.1	15.6	57.0	58.0
50-54	18.5	20.2	14.0	9.3	57.4	59.8
55-59	24.7	15.9	8.4	8.0	56.9	52.9
60-64	24.5	12.0	6.8	3.6	55.9	54.5
65 +	5.0	3.0	4.4	2.4	44.2	56.2

Il faut aussi souligner que même si le pourcentage de mariages civils est relativement faible chez les jeunes âgés entre 15 et 19 ans, la décomposition de ce groupe d'âges en année d'âges montre qu'au contraire plus on se marie jeune et plus le mariage civil est favorisé (tableau X).

TABLEAU X

IMPORTANCE RELATIVE (%) DES MARIAGES CIVILS CHEZ LES CELIBATAIRES
DE MOINS DE 20 ANS, QUEBEC, 1974

AGE	POURCENTAGE DE MARIAGES CIVILS	
	Sexe masculin	Sexe féminin
15 et -		23.4
16	17.6	19.0
17	16.0	5.8
18	9.8	4.1
19	3.9	2.8

Source: Compilations spéciales, Registre de la population.

On n'a pas à chercher les motifs qui poussent ces jeunes au mariage, mais il est par ailleurs certain que l'Eglise adopte une attitude de plus en plus restrictive face au mariage des jeunes de cet âge. Aussi préfèrent-ils ou doivent-ils s'adresser au proto-notaire plutôt qu'au ministre du culte pour pouvoir contracter mariage.

REFLEXIONS ET CONCLUSION

On peut résumer ainsi les principales caractéristiques socio-démographiques des personnes qui se marient civilement. Le plus grand nombre de ceux qui choisissent ce type de mariage vivent dans la région métropolitaine de Montréal; ils sont en majorité célibataires (57 pour-cent des époux et 67 pour-cent des épouses); leurs futurs conjoints sont aussi en plus grande proportion célibataires. Les époux sont en plus fort pourcentage âgés entre 25 et 29 ans (24.7 pour-cent); et les épouses entre 20 et 24 ans (29.7 pour-cent). Ils appartiennent en très grande majorité à l'Eglise catholique romaine (89.0 pour-cent); ils se marient en moyenne à un âge plus tardif que ceux qui adhèrent au mariage religieux.

En même temps que nous dégagions ces caractéristiques, nous avons pu connaître les groupes ou sous-groupes qui privilégiaient davantage le mariage civil. Ce sont les divorcés (ées) qui parmi tous les autres états matrimoniaux choisissent en plus grande proportion le mariage civil, et de loin. Aussi toute notre étude a été centrée sur eux; non seulement ces derniers se voient-ils forcés de se marier civilement, mais ils déterminent encore le choix de leurs conjoints non divorcés. Plus qu'ailleurs dans le reste du Canada, le mariage civil constitue pour ces personnes une véritable nécessité. L'analyse de l'appartenance religieuse des époux et des épouses nous a révélé que c'était parmi ceux qui déclaraient n'appartenir à aucune religion que le mariage civil était le

plus privilégié. Mais ce groupe est fort minoritaire en effectif; après ces derniers, ce sont les catholiques romains, suivis des juifs qui optent en plus forte proportion pour ce type de mariage. D'une façon plus générale, nous avons remarqué que plus on se mariait tardivement (jusqu'à 64 ans pour les époux et 49 ans pour les épouses), plus on préférait se marier civilement. Cette gradation avec l'âge a été remarquée chez les célibataires; tandis que les proportions demeurent constantes selon l'âge chez les divorcés (ées). On a observé de même une plus forte proportion de mariages civils dans les mariages les plus précoces.

De ces observations, on a dégagé les principales raisons qui motivent certains groupes plus que d'autres à opter pour le mariage civil. Il se trouve d'une part des individus qui ne partagent plus ou pas les valeurs traditionnelles de la société québécoise; il y a d'autre part ceux qui modifient leurs façons de penser parce qu'un projet risque autrement de ne point se réaliser. Les célibataires d'un certain âge se trouvent possiblement dans le premier cas, mais de plus en plus dans le second avec l'âge, puisque les chances de se marier avec un ou une divorcée augmentent avec l'âge; le refus de se marier civilement équivaldrait pour plusieurs d'entre eux à demeurer définitivement célibataires. Les tout jeunes célibataires voient dans certains cas leur projet de mariage désapprouvé par l'Eglise; les divorcés (ées) de religion catholique romaine ne peuvent se remarier au sein de leur Eglise; dans ces deux cas, ou bien de toute façon on incline déjà vers le mariage civil ou bien on s'y voit contraint, parce qu'aucune alternative n'existe.

Nous avons voulu estimer ce que serait le pourcentage de mariages civils si le choix du type de cérémonie se posait uniquement en terme de valeurs. Ceci afin de faire la part entre les motifs qui poussent les individus à se marier civilement. Les résultats de nos calculs¹ nous permettent d'affirmer avec une certaine certitude que si le choix entre le mariage civil et religieux se posait uniquement en terme de valeurs ou de "façons de penser", on n'aurait compté en 1974 que 4.7 pour-cent des mariages civils parmi l'ensemble des mariages célébrés cette année là. C'est donc dire que si le remariage des divorcés (ées) était accepté par l'Eglise catholique, on compterait fort peu de mariages civils au Québec. Ce type de mariage répond donc à deux besoins fondamentaux d'importance quasi égale: 1) il y a ceux qui refusent de se soumettre à une cérémonie qui ne correspond pas à leurs valeurs (environ 55 pour-cent des personnes qui se marient civilement; 2) il y a les divorcés et leurs conjoints (catholiques romains) pour qui il est impossible de se remarier au sein de leur Eglise (environ 45 pour-cent des mariages civils).

Nous avons de plus cherché à estimer ce que serait vers 1980 le pourcentage de mariages civils au Québec parmi l'ensemble des mariages. En faisant certaines hypothèses sur la répartition future des mariages selon l'état matrimonial et sur l'évolution du pourcentage de mariages civils par état matrimonial, nous avons pu établir que le pourcentage de mariages civils pourrait passer de 8.5 pour-cent en 1974 à

(1) La méthode de calcul est décrite en détail dans le document original.

19 pour-cent en 1980. En comparant la courbe d'évolution du Québec à celle du reste du Canada pour le passé, nous en concluons que les résultats obtenus sont fort réalistes.

Au moment où nous nous apprêtons à publier cet article, des chiffres provisoires nous indiquent que le pourcentage de mariages civils serait de l'ordre de 11.0 pour-cent en 1975. Selon nos prévisions, le pourcentage devait atteindre 10.9 pour-cent cette même année.